

Délibération
Du Comité Syndical
Du 10 octobre 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 15/10/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 11/10/2024

Id S2low : 062-256204033-20241010-F1_10_10_2024-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F1 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres au titre de la gratuité – régularisation au titre de l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération du 26 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé les modalités de calcul des recettes compensatoires, relatives à la mise en œuvre de la gratuité du réseau de bus, versées par les collectivités adhérentes au syndicat.

Ainsi, chaque année en septembre, le SITAC détermine le montant de la recette compensatoire à la mise en œuvre de la gratuité qui doit lui être versé par ses membres au titre de l'année n+1 sur la base des dépenses et recettes prévisionnelles prévues notamment au contrat de DSP.

Il est convenu que cette recette soit ajustée au réel en cas de mise en œuvre de nouveaux services et en tout état de cause à l'issue du vote du compte administratif du SITAC.

Le tableau annexé à la présente délibération dresse le bilan suite à la reddition des comptes de 2023.

Il apparait ainsi, sur la période considérée, un trop versé à restituer à Grand Calais Terres et Mers et à la Communauté de Communes Pays d'Opale (pour la commune de Guînes) de :

- Pour GCTM : 35 767€ HT (39 344€ TTC)
- Pour la CCPO : 544€ HT (599 €TTC)

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes dues.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi trois octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Edwige LEBLOND
Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Jean-Luc MAROT
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT

CLE DE REPARTITION PART A	CCPO (RS GUINES ac 01/07/2021)	0,4%	GCTM	99,6%
TAUX DE TVA		10%		

B U D G E T	Source Délib SITAC recettes compensatoires		EN € HT
	REFERENCE DELIB	ITEM	21/09/2022
	BUDGET PREVISIONNEL		2023
	DETERMINATION DU COUT DE REVIENT DU SERVICE TRANSPORT	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 500 000
		DOT. AUX AMTS	1 260 000
		TOTAL	17 760 000
	MONTANT DE LA RECETTE A COMPENSER	10% DU COUT DE REVIENT	1 776 000
	RECETTES PROPRES	RECETTES / VENTES TITRES SOCIAUX A COMPENSER VIA LA PART A	222 586
		RECETTES PUBLICITAIRES	27 836
		LOCATIONS VELE'IN	8 427
		LOCATIONS VELECT'IN	20 925
		SOIREES MAJEST'IN	9 375
		LOCATIONS PRIVEES MAJEST'IN	4 167
		TRANSPORTS SCOLAIRES	841 312
		TOTAL	1 134 608
	RECETTES RESTANT A COMPENSER		641 392
	COUT RESEAU BUS (détermination quote-part PART B)	TOTAL	14 488 101
		DESSERTE DE GUINES	213 376
		DESSERTE GCTM	14 274 725
		QUOTE PART GUINES	1,50%
		QUOTE PART GCTM	98,50%
	RECETTES COMPENSATOIRES / BUDGET PREVISIONNEL		EN € TTC - RECETTES COMPENSATOIRES PREVISIONNELLES
			2023
	GUINES	PART A / TITRES SOCIAUX	979
		PART B / CONTRIB. CPLMT	10 583
		TOTAL	11 562
	GCTM	PART A / TITRES SOCIAUX	243 843
		PART B / CONTRIB. CPLMT	694 948
		TOTAL	938 792

SITAC		2023
DETERMINATION DU COUT DE REVIENT DU SERVICE TRANSPORT	CHARGES A CARACTERE GENERAL - CHAP 011	17 867 438
	DOT. AUX AMTS - 6811	1 268 093
	TOTAL	19 135 532
MONTANT DE LA RECETTE A COMPENSER	10% DU COUT DE REVIENT	1 913 553
RECETTES PROPRES	RECETTES / VENTES TITRES SOCIAUX A COMPENSER VIA LA PART A	222 586
	DIVERS SPECIAUX	2 402
	RECETTES PUBLICITAIRES	51 254
	AMENDES	
	LOCATIONS VELOS	8 437
	SOIREES MAJEST'IN	1 233
	LOCATIONS PRIVEES MAJEST'IN	0
	RECETTES DIVERSES	2 325
	TRANSPORTS SCOLAIRES	1 020 256
	TOTAL	1 308 474
RECETTES RESTANT A COMPENSER		605 080
	QUOTE PART GUINES	1,50%
	QUOTE PART GCTM	98,50%
RECETTES COMPENSATOIRES / COMPTE DE RESULTAT		EN € TTC - RECETTES COMPENSATOIRES DEFINITIVES
		2023
GUINES	PART A / TITRES SOCIAUX	979
	PART B / CONTRIB. CPLMT	9 984
	TOTAL	10 963
GCTM	PART A / TITRES SOCIAUX	243 843
	PART B / CONTRIB. CPLMT	655 604
	TOTAL	899 447

RECETTES COMPENSATOIRES / ECART		EN € TTC - SUIVI DES REGULARISATIONS SUR COMPTES DEFINITIFS
		2023
GUINES	PART A / TITRES SOCIAUX	0
	PART B / CONTRIB. CPLMT	-599
	TOTAL	-599
GCTM	PART A / TITRES SOCIAUX	0
	PART B / CONTRIB. CPLMT	-39 344
	TOTAL	-39 344

Vu pour être annexé à la délibération
F1 du 10/10/2024

Le Président du SITAC
Monsieur Philippe MIGNONET

